Département fédéral des affaires étrangères

La Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey



Collectif Urgence Palestine Monsieur Rémy Viquerat Rue des Savoises 15 1205 Genève

Berne, le 14 décembre 2006

Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier du 14 novembre 2006 concernant les événements au Proche-Orient.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est préoccupé par la situation dans cette région. Lors de la guerre entre Israël et le Hezbollah au Liban, le DFAE a, dans ses communiqués de presse du 29 juin ainsi que du 3, 13 et 30 juillet 2006, exprimé son inquiétude face aux conséquences humanitaires pour la population civile. A maintes reprises, il a appelé toutes les Parties au conflit à faire preuve de modération et à respecter le droit international humanitaire. Mon Département a également salué l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1701 sur la situation au Liban un mois après l'éclatement de la crise.

Les événements violents du mois dernier en Israël et dans la bande de Gaza sont un nouveau chapitre tragique qui vient s'ajouter à la trop longue histoire du conflit au Proche-Orient. Dans ce contexte, la Suisse a pris note des déclarations du gouvernement israélien, qui regrette l'incident de Beit Hanoun, et elle salue l'annonce d'une enquête. L'Etat d'Israël a le droit de se défendre contre les attaques illégales qui visent sa population civile, mais il reste tenu au respect du droit international humanitaire dans ses opérations militaires, un principe primordial pour la protection des populations civiles, également souligné par le Secrétaire d'Etat Michael Ambühl lors de sa récente visite au Proche-Orient.

La Suisse condamne tous les actes de violence commis contre les populations civiles, quel qu'en soit l'auteur. Elle lance des appels répétés à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de retenue et qu'elles s'abstiennent de faire usage de la force, car seuls le dialogue et le respect intégral du droit international humanitaire peuvent apporter une solution globale et durable au conflit. Mon Département et moi-même espérons que la conclusion récente d'un cessez-le-feu à Gaza pourra constituer l'amorce d'un processus de négociations.

En sa qualité d'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse se sent une responsabilité particulière en matière de droit international, en vertu duquel les forces armées d'Israël et les factions armées palestiniennes sont également tenues de respecter dans leurs opérations les obligations qui leur incombent.

Notre coopération militaire avec Israël reste, quant à elle, très limitée. En raison des tensions existant entre Israël et ses voisins, la Suisse n'exporte de matériel de guerre à destination d'aucun pays impliqué dans le conflit au Proche-Orient.

Je puis vous donner l'assurance que le Département des affaires étrangères et moimême continuons à suivre la situation de très près et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à une stabilisation à long terme de la région.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Micheline Calmy-Rey